

### Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JURY D'ADMISSION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE PAR PROMOTION INTERNE SESSION 2024

Le Mercredi 04 Septembre 2024 à 15h00 s'est réuni à l'Annexe du Centre de Gestion de la Marne, au Pôle Santé et Prévention situé 6 rue Saint Marguerite à Châlons-en-Champagne, le jury d'admission de l'examen professionnel donnant accès au grade d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe par promotion interne.

#### Membres du jury:

#### Collège représentant les élus locaux :

Madame Anny DESSOY, Maire de Les Mesneux (51)	Présidente du Jury
Monsieur Christian BARTHEN,	Membre
Adjoint au Maire de Lixing-Lès-Saint-Avold (57)	Membre

#### Collège représentant les fonctionnaires territoriaux :

Monsieur Rudy GARETTE, Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe, Directeur du service Lecture Publique à la mairie de Vitry-le-François (51), Représentant de la CAP B au Centre de Gestion de la Marne	Membre
Monsieur Yves LE GOFF, Attaché principal, Directeur Général Adjoint à la Mairie de Rungis (94)	Membre

#### Collège représentant les personnalités qualifiées

Madame Lucille PENNEL,		
Attachée de conservation du patrimoine, Responsable du service de	Membre	
collections des musées à la Mairie de Charleville-Mézières (08)		
Madame Patricia BEAUCOTE,		
Retraitée du cadre d'emploi des Attachés principaux,	Membre	
Représentante du Centre National de la Fonction Publique	Membre	
Territoriale (51)		



#### I. INCIDENT(S) PENDANT L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Le Procès-verbal de déroulement de l'épreuve orale n'indique aucun incident.

#### II. RUPTURE D'ANONYMAT- RESPECT DU REGLEMENT

Aucun non-respect du règlement n'a été constaté pendant l'épreuve orale.

#### III. DEROULEMENT DE L'EPREUVE D'ADMISSION

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée le 02 Septembre 2024 à l'Annexe du Centre de Gestion de la Marne, au Pôle Santé et Prévention, à Châlons-en-Champagne.

#### IV. RESULTATS DE L'EPREUVE D'ADMISSION

Le jury est souverain et est compétent pour prononcer l'annulation d'une épreuve. Le jury ne peut modifier la liste des résultats qu'il a établie et communiquée à l'autorité organisatrice de l'examen.

Tout candidat à un concours ou examen qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une de ces épreuves entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20.

Après l'examen des notes obtenues à l'épreuve et après en avoir délibéré, les membres du jury fixent le seuil d'admission :

- Spécialité Bibliothèque : à 10/20 ;
- Spécialité Archives : à 10/20 ;
- Spécialité Musée : à 10/20 ;

#### Le jury a souverainement déclaré admissibles :

- 5 candidats dans la spécialité Bibliothèque ;
- 2 candidats dans la spécialité Archives ;
- 2 candidats dans la spécialité Musée ;

Le jury a souverainement déclaré 9 candidats admis.

#### CENTRE DE GESTION DE LA MARNE

### EXAMEN PROFESSIONNEL DONNANT ACCES AU GRADE D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2ème CLASSE PAR PROMOTION INTERNE

#### Spécialité BIBLIOTHEQUE

CANDIDAT ADMIS

Madame CARON Celine Madame CHATRY Cécile Madame DEHON Armelle Madame DUBREUIL Amélie Madame TIBERGHIEN Juliette

> Fin de liste Cette liste comporte 5 candidats

## EXAMEN PROFESSIONNEL DONNANT ACCES AU GRADE D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2ème CLASSE PAR PROMOTION INTERNE

Spécialité ARCHIVES

**CANDIDAT ADMIS** 

Madame MAES Annabelle Madame PLANTADE Virginie

> Fin de liste Cette liste comporte 2 candidats

# EXAMEN PROFESSIONNEL DONNANT ACCES AU GRADE D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2ème CLASSE PAR PROMOTION INTERNE

Spécialité MUSEE

CANDIDAT ADMIS

Madame LEROY Émilie Madame SUCHANECKI Catherine

> Fin de liste Cette liste comporte 2 candidats

Conformément à l'article R 421.1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Chalons en Champagne dans un délai de 2 mois à compte de sa publication.



#### SIGNATURE DES MEMBRES DU JURY:

Madame Anny DESSOY Présidente du Jury	Dessoy
Monsieur Christian BARTHEN	tarry
Monsieur Rudy GARETTE	
Monsieur Yves LE GOFF	
Madame Lucille PENNEL	Alexander
Madame Patricia BEAUCOTE	loucott



